

ARRETE :

Arrêté du 14 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 22 décembre 2009 relatif à l'apprentissage de la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans un établissement d'enseignement agréé.

OBJECTIFS :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route en suivant le programme de formation REMC de la catégorie B et la matrice GDE.

- Une acquisition, progressive et étalée dans le temps, des compétences indispensables à la conduite sûre et responsable d'un véhicule de la catégorie B dans des situations de circulation les plus variées possibles.

La formation doit être adaptée aux besoins spécifiques de chaque conducteur.

PUBLIC CONCERNE ET PRE-REQUIS :

- Être âgé de 15 ans minimum (sans limite d'âge) pour déposer le document Cerfa 02 en enregistrement sur le site A.N.T.S. afin de commencer la formation.
- Être titulaire de L'ASSR 2 ou de l'ASR pour les personnes âgées de moins de 21 ans.
- Être âgé de 15 ans minimum (sans limite d'âge) pour passer l'E.T. G (Épreuve Théorique Générale du code de la route).
- Présenter un accompagnateur répondant aux conditions suivantes :
 - . Avoir + de 5 ans de permis (nombre de points indifférent) sans interruption.
 - . Ne pas avoir été condamné pour homicide et blessures involontaires, conduite sous l'emprise de substances ou sous l'emprise de l'alcool, délit de fuite, refus d'obtempérer à une sommation de s'arrêter conduite sous le coup d'une suspension ou d'une annulation du permis.
 - . Être sobre.
 - . Être mentionné dans le contrat signé avec l'établissement de conduite.
 - . Participer au rendez-vous préalable.
- Avoir établi un accord préalable pour l'apprentissage accompagné de la conduite avec l'assureur.
- Être âgé de 17 ans minimum pour passer les épreuves pratiques de la conduite de la catégorie B.

LES INTERVENANTS :

- Etablissement de formation labellisé disposant d'un agrément.
- Une secrétaire à l'accueil pour les démarches administratives.
- Un enseignant diplômé (B.E.P.E.C.A.S.E.R ou TITRE PRO) titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite des véhicules de la catégorie B.
- Responsable Mme Ayse ASLAN gérant de l'établissement de conduite.

DUREE DE LA FORMATION :

- Première partie : Formation initiale de type théorique (code). La durée du forfait dans l'établissement de 6 mois.
- Deuxième partie : Formation initiale de type pratique avec une partie théorique qui durera 20H minimum en boîte manuelle ou 13H minimum en boîte automatique.
- Troisième partie : Rendez-vous préalable avec un accompagnateur d'une durée de 2H.
- Quatrième partie : 1er rendez-vous pédagogique entre 4 et 6 mois et 1000 kms, d'une durée de 3H (1H de pratique en voiture et 2H de théorie en salle).
- Cinquième partie : 2ème rendez-vous pédagogique avant le passage du permis et 3000 kms, d'une durée de 3H (1H de pratique en voiture et 2H de théorie en salle).

La durée sera aussi déterminée par l'évaluation de départ avant la signature du contrat.

EVALUATION DE DEPART :

Une évaluation de départ est obligatoire (Arrêté du 05 mars 1991 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière).

TARIF :

FORFAIT CODE + CONDUITE AAC 25h à 1300€ TTC

PROGRAMME :

- Une formation théorique de préparation à l'épreuve théorique générale (ETG) par des cours de code ou stage code.
- Séquence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- Séquence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- Séquence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- Séquence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Voir programme détaillé en page 2.

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :

- Moyens pédagogie :
 - Méthodes et techniques adaptées aux adultes.
 - Outils pédagogiques et réglementaires (fiche de progression, livret d'apprentissage, livre de code...).
- Moyens techniques partie théorique :
 - Salle chauffée avec tables et chaises.
 - Des supports pour prendre des notes.
 - DVD reprenant les thèmes du code avec explications et schémas supplémentaires par un enseignant à la demande de l'élève.
 - Documentation professionnelle.
 - Ordinateur mis à disposition pour les cours théoriques par thèmes.

- Moyens techniques partie pratique :

Les textes en vigueur stipulent que la formation ne peut être effectuée sur des véhicules n'appartenant pas à l'auto-école ou au centre de formation.

- Véhicules à double commande de la catégorie B assurés, entretenus et mis à disposition.

EFFECTIFS EN CONDUITE :

1 élève par véhicule avec la possibilité d'être en binôme lors de la préparation au permis.

HORAIRES ET JOURS :

A fixer avec l'établissement de formation.

LIEU DE LA FORMATION :

Le début et la fin de la formation se fera à l'établissement.

Un autre lieu de début et de fin peut être défini après accord avec l'établissement de formation.

DIPLOME VISE :

Catégorie B du permis de conduire

EVALUATION :

- L'épreuve théorique générale (E.T.G.).
- L'épreuve pratique de conduite.

Séquence 1 : Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- a. Connaître les principaux organes et commandes du véhicule, effectuer des vérifications intérieures et extérieures
- b. Entre, s'installer au poste de conduite et en sortir
- c. Tenir, tourner le volant et maintenir la trajectoire
- d. Démarrer et s'arrêter
- e. Doser l'accélération et le freinage à diverses allures
- f. Utiliser la boîte de vitesses
- g. Diriger la voiture en avant en ligne droite et en courbe en adaptant allure et trajectoire
- h. Regarder autour de soi et avertir
- i. Effectuer une marche arrière et un demi-tour en sécurité

Séquence 2 : Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.

- a. Rechercher la signalisation, les indices utiles et en tenir compte
- b. Positionner le véhicule sur la chaussée et choisir la voie de circulation
- c. Adapter l'allure aux situations
- d. Tourner à droite et à gauche en agglomération
- e. Détecter, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité
- f. Franchir les carrefours à sens giratoire et les ronds-points
- g. S'arrêter et stationner en épi, en bataille et en créneau

Séquence 3 : Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- a. Evaluer et maintenir les distances de sécurité
- b. Croiser, dépasser, être dépassé
- c. Passer des virages et conduire en déclivité
- d. Connaître les caractéristiques des autres usagers et savoir se comporter à leur égard avec respect et courtoisie
- e. S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide
- f. Conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense
- g. Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites

Séquence 4 : Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

- a. Suivre un itinéraire de manière autonome
- b. Préparer et effectuer un voyage de longue distance en autonomie
- c. Connaître les principaux facteurs de risques au volant et les recommandations à appliquer
- d. Faire l'expérience des aides à la conduite du véhicule (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...)
- e. Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence
- f. Pratiquer l'écoconduite

DÉLAI D'ACCÈS : A la signature de votre contrat et le versement du premier acompte, votre formation commence.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION HANDICAP: *Merci de nous consulter, nous étudierons avec nos partenaires comment adapter votre parcours.*

CONTACT : SER AUTO MOTO ÉCOLE – 1b rue du marché – 95400 Arnouville – tel : 09 50 28 22 20 – Email : serautoecole@gmail.com